



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 6

**Nombre de membres
en exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ, J.DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON,

Membres excusés : G. MOSCHETTI (pouvoir à C.ORDONNES), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCOQ), G.ELGART (pouvoir à UA DEL PRADO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD),

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Monsieur le Maire expose au Conseil que le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2015 serait de 3 328 115 €.

Après déduction des allocations compensatrices (247 422 €) et du fonds de Garantie Individuelle de ressources GIR (546 €) le produit fiscal attendu s'établit à 3 080 147 €.

Pour mémoire le produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires est de 12 535 €.

Il propose de ne pas modifier les taux d'imposition de l'année précédente pour les 3 taxes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti.

Le Conseil Municipal,

- . après en avoir délibéré,
- . décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2015 ainsi qu'il suit :

**Fixation des taux
d'imposition 2015**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Taxes	Taux 2014 (%)	Taux 2015 (%)	Bases d'imposition 2015	Produits votés 2015 (Euros)
Taxe d'Habitation	15.33	15.33	9 231 000	1 415 112
Taxe Foncier Bâti	19.86	19.86	8 302 000	1 648 777
Taxe Foncier Non Bâti	44.06	44.06	36 900	16 258
	-	-	-	3 080 147

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 15 avril 2015
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/04/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/04/2015